

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, il m'est d'autant plus facile d'accorder mon appui à ce projet de loi, qu'il est l'aboutissement de longues mais fructueuses négociations entre tous les gouvernements du pays. L'accord ayant été paraphé par toutes les autorités concernées, j'aurais mauvaise grâce de m'y opposer, malgré certaines réserves quant à quelques-unes de ses modalités secondaires. Toutefois, et ceci explique l'amertume dans laquelle l'entente a été conclue, le bill C-37 est un exemple typique de la façon dont il ne faut pas aborder les relations fédérales-provinciales.

Encore une fois, monsieur le président, nous avons vu le ministre des Finances du Canada le prendre de haut avec les provinces, amorcer les discussions par des propos fracassants, menacer de mettre fin unilatéralement au régime des revenus garantis pour les provinces les plus démunies, et dénoncer l'accord tacite péniblement obtenu, il y a cinq ans, dans ce domaine particulièrement névralgique. Une colère justifiée accueillit les propositions du ministre. Pour la première fois de notre histoire, tous les gouvernements provinciaux ont fait front commun contre les prétentions du pouvoir central à disposer à son gré des revenus du pays et à chambarder, à sa fantaisie, l'équitable système de la péréquation.

L'attitude du ministre a engendré dans tous les milieux, et particulièrement au Québec, une irritation profonde. Il a accru le scepticisme de bien des Québécois quant à la possibilité de vivre enfin un fédéralisme au sein duquel les provinces seraient considérées plus que de simples pions, mais seraient plutôt traitées en véritables partenaires dans cette confédération à laquelle elles ont donné naissance. Une année presque entière fut perdue en conflits inutiles et en palabres épuisantes. Deux réunions de ministres des finances se sont terminées par une impasse. Finalement, il a fallu en appeler aux chefs de gouvernements eux-mêmes. Ceux-ci ont eu la sagesse de s'entendre sur un compromis, mais non sans qu'Ottawa n'ait reculé sur à peu près toute la ligne. L'amertume a quand même persisté chez les participants. Au Québec, le fédéralisme a perdu des appuis qui sont passés au mouvement indépendantiste. Je ne m'attarderai pas, monsieur le président, aux diverses dispositions du bill qui, somme toute, reconduit, avec certaines modifications, les accords conclus il y a cinq ans et qui expirent à la fin de mars.

Je note qu'au chapitre de la péréquation, le ministre des Finances a fait un virage de 180 degrés. En fin de compte, il a pris la contrepartie de ses propositions d'avril dernier. Le ministre a toutefois sagement accepté d'inclure, dans le nouvel accord, une clause garantissant, pour chaque année de sa durée, le maintien du niveau des revenus provinciaux dans l'éventualité où le gouvernement fédéral modifierait l'échelle de ses taux d'imposition. Au chapitre des programmes établis, le ministre a même innové, et c'est heureux, je l'en félicite. Le nouvel accord combine le système traditionnel des paiements directs de la trésorerie fédérale au transfert de points d'impôt aux administrations provinciales.

Ce nouveau système devrait permettre une plus grande flexibilité dans l'administration de ces programmes, notamment de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie. Il éliminera la rigidité de l'ancienne formule dont, à bon droit, se plaignaient plusieurs provinces. Ce projet de loi, monsieur le président, touche au fondement même de notre régime fédéral

[Mlle MacDonald.]

et en constitue une application pratique. Puisque le fédéralisme transcende la simple question du partage des revenus, j'aimerais avec votre permission indiquer quelques avenues susceptibles de nous aider à dénouer la crise que nous traversons et qui pourrait bien ne pas avoir encore atteint son paroxysme.

● (1550)

Face à la concentration excessive des pouvoirs décisionnels et des sources de revenu entre les mains des dirigeants fédéraux—concentration dont le bill C-37 reste quand même une illustration éclatante—l'opposition officielle préconise une décentralisation plus poussée de l'appareil législatif et administratif grâce à un fédéralisme de concertation. Cette idée a d'ailleurs été avancée, monsieur le président, avec force et clarté par le chef de l'opposition officielle (M. Clark) lors de son discours à la Chambre vendredi dernier, et tous les parlementaires auraient grand profit à relire ses propos. Pour nous, la décentralisation des pouvoirs n'est pas un moyen d'affaiblir le Canada mais, au contraire, une méthode d'en renforcer les structures et d'en accroître l'efficacité. Cette décentralisation, à mes yeux, permettra à tous les niveaux de gouvernement de collaborer effectivement à l'application de la politique nationale.

Certes, il ne s'agit pas de nier au gouvernement fédéral des pouvoirs essentiels à la cohésion du pays. Il faut admettre qu'Ottawa, dans certains secteurs clés, comme l'économie par exemple, doit jouir d'une suprématie législative sans laquelle le Canada risquerait le chaos. Ce n'est ici ni le moment ni le lieu de définir ces pouvoirs essentiels. Ce devrait être l'objet d'une conférence constitutionnelle dont il faut souhaiter que la tenue ne tarde pas indéfiniment. Pour l'instant, je me contenterai de déplorer que, pour le gouvernement actuel, Ottawa ait trop souvent été synonyme de Canada. En conséquence, il a assumé des pouvoirs et s'est doté de mandats qui, pourtant, pouvaient être exercés, avec autant sinon plus de profit pour la communauté canadienne, par les gouvernements des provinces.

La Constitution de 1867 a prévu l'existence de ces gouvernements, précisément à cause des inégalités de culture, de ressources et de traditions entre les diverses parties du pays. Si, dans le passé, nous avons respecté davantage les desseins des Pères de la Confédération, nous n'entendrions probablement pas parler aujourd'hui d'États associés, parce que les provinces seraient déjà véritablement associées à l'élaboration et à l'application de politiques générales convenues en commun. Je pense en particulier, monsieur le président, au domaine fiscal, domaine qui fait précisément l'objet du projet de loi que nous étudions en ce moment. Si, de l'avis de tous les spécialistes, le Canada est divisé en cinq régions économiques, cinq régions dont les besoins et les priorités diffèrent, ne serait-il pas plus logique d'utiliser les ressources et les aptitudes de chacun des gouvernements provinciaux pour atténuer ce que les politiques fédérales peuvent avoir d'inopérant dans les conjonctures locales?

Personne ne niera au gouvernement fédéral le droit de légiférer pour normaliser les revenus et égaliser les chances, à la grandeur du pays. Mais devant l'insuccès de certaines de ses politiques, on peut se demander si nous n'avons pas fait trop souvent fausse route et si l'heure n'est pas venue d'assigner aux provinces un rôle que, jusqu'à présent, le fédéral s'est ingénié à leur contester. Ainsi, par exemple, depuis je ne sais plus